



service de l'information (514) 598-2155
1601, de Lorimier, Montréal H2K 4M5

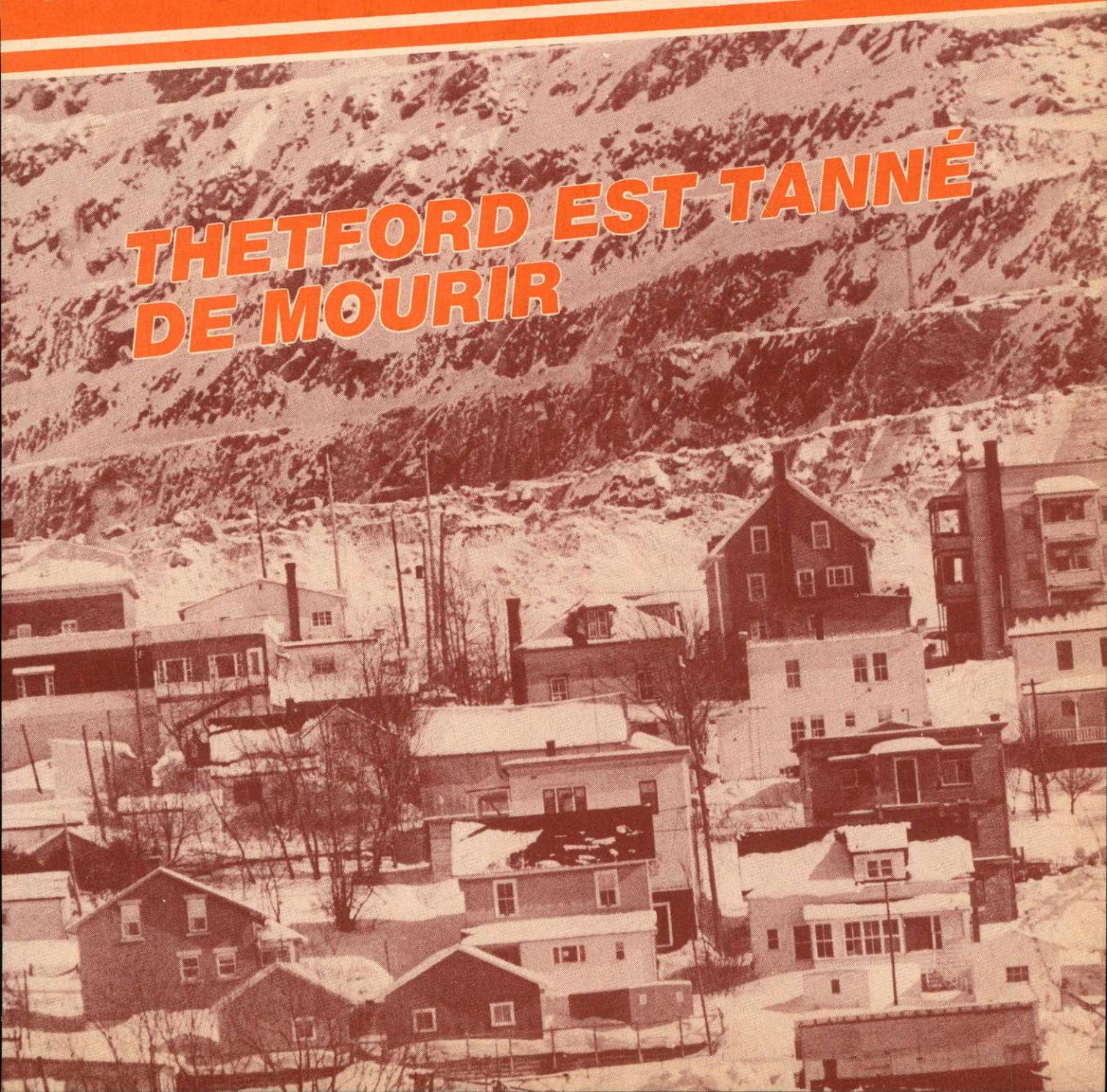
CSN

no 155

semaine du 26 mars
au 1er avril 1982

nouvelles csn

**THETFORD EST TANNÉ
DE MOURIR**





agenda du mouvement

mars

- 29 CSN-CEQ-FTQ la tournée des trois présidents est à Rimouski
- 29-30 CSN équipe fédérale d'organisation
- 29-2 CSN formation session pour les salarié-e-s sur les grèves
- 30 CSN-CEQ-FTQ la tournée des trois présidents est à Sherbrooke
- 30-31 CSN bureau confédéral
- 31 FPSCQ réunion des secteurs, à Montréal

avril

- 1-2 CSN bureau confédéral
- 1-2 FTPF réunion d'équipe, à Montréal
- 1-2 FPSCQ bureau fédéral, à Montréal
- 2-3-4 conseil central à Montréal deuxième sommet populaire
- 3 CSN-CEQ-FTQ manifestation à Montréal, 12 heures, contre la crise
- 5-7 CSN formation session pour les salarié-e-s sur les régimes de rentes
- 14-16 FTPF conseil fédéral, à Québec
- 14-17 CSN conseil confédéral
- 21-23 conseil central de Victoriaville congrès régulier

mai

- 23-29 CSN congrès régulier de la centrale, à Québec

contre le ticket modérateur

L'ACCÈS À LA RÉGIE DU LOGEMENT DOIT DEMEURER GRATUIT

En forçant la population à payer des frais judiciaires de \$20.00 à compter du 1er avril pour bénéficier des services de la Régie du Logement, le gouvernement québécois remet en cause directement l'accessibilité de ce service.

Pour la CSN, le gouvernement québécois déséquilibre le rapport de force entre locataires et propriétaires, privilégiant ces derniers au détriment de notre droit social fondamental qu'est le droit à un logement décent.

Ce comportement réactionnaire ne tend qu'à démontrer l'incapacité du gouvernement actuel à gérer convenablement le budget de la province selon les besoins des couches populaires.

L'instauration d'un "ticket modérateur" n'est qu'une étape de plus dans la dégradation des services sociaux et publics alors que beaucoup de locataires consacrent déjà près de 25% de leurs revenus au logement, certains 35% et 40%.

Nous ne sommes pas loin des records établis dans les années 30 alors que des travailleurs déboursaient plus de 50% de leurs revenus pour se loger.

Pour beaucoup de locataires, la Régie du Logement, malgré ses défauts, représente encore un allié contre la voracité de ces propriétaires. Un "ticket modérateur" devient alors une pression de plus pour le locataire qui devra désormais résister seul à l'exploitation de son propriétaire, sans pouvoir requérir les services de la Régie.

En réduisant les effectifs de la régie, en "décrochant" son service téléphonique, l'État québécois avait déjà réussi à "modérer" suffisamment l'effica-

cité de ce service public indispensable. \$20.00 de plus ne justifiera jamais l'utilisation d'un service réduit et quasi-inopérant.

Le gouvernement québécois peut-il affirmer publiquement que les locataires abusent des services de la Régie quand on connaît les besoins de recourir à ce service public, principalement en période de crise économique où les propriétaires feront tout pour faire payer les effets de la crise à leurs locataires?

Pour la CSN, il est indispensable que l'accès à la Régie du Logement soit gratuit et efficace car c'est le seul moyen actuel pour permettre de contrôler les loyers, en tenant compte de l'état du logement, des dépenses d'entretien et d'amélioration effectuées par les locataires et l'augmentation de la valeur économique de l'immeuble.

À l'heure actuelle, certains des droits et recours inscrits dans la loi ne sont pas appliqués, et nombre de locataires n'osent pas les faire valoir en raison des craintes de représailles des propriétaires. Un ticket modérateur ne viendra pas améliorer la situation. Bien au contraire. Et, si abus il y a, le gouvernement devrait comprendre de quel côté il doit jeter son dévolu.

L'équipe nouvelles csn

rédaction: Jean-Noël Bilo-deau, Jean-Anne Bouchard, Guy Ferland, Jacques Gauthier, Henri Jalbert, Luc Latraverse, Jean-Pierre Paré, Gaston Pouliot, Michel Rioux, Marcel Benoît, Clément Guèvremont et Michel Crête

diffusion: André Sauvé.

secrétaire: Louise Filteau.

télécommunications: Jeanne Belzil, Bérangère Marchand.

photographie: archives CSN, Pierre Gauvin-Évrard, Bertrand Carrière, François Rivard, Louise de Grosbois, Hélène Rochon et Jean Baillargeon.

collaboration: Édith Pariseau.

nouvelles csn, organe officiel de la CSN, paraît tous les lundis à l'intention des travailleurs et des travailleuses.

Composé, monté et imprimé par les travailleurs et travailleuses de Interlitho Inc., 254 Benjamin-Hudon, Ville St-Laurent.





À Thetford

ON NE VEUT PLUS DE MARCHANDS DE RÊVES

Dimanche, le 4 avril, les 1,500 travailleurs des mines de la Société Asbestos à Thetford sont mis-à-pied pour une période de huit semaines. Le 28 mai, ils reprendront le travail pour un mois et se retrouveront de nouveau en mise-à-pied temporaire jusqu'au 2 août. Donc, 13 semaines au total. Il en est ainsi depuis octobre 1980 et, à chaque fois, un certain nombre de travailleurs se retrouvent en mise-à-pied définitive. Le 4 avril, par exemple, 72 mineurs de l'Asbestos quittent le travail sans trop savoir quand ils seront rappelés...

Dans les rues de Thetford Mines ou d'East Broughton, des chômeurs discutent devant le restaurant du coin, des magasins annoncent à pleine vitrine leur vente de fermeture, les pancartes "à vendre" se multiplient devant les maisons. Les montagnes de résidus en plein coeur de Thetford sont là pour rappeler que l'amiante, c'est L'in-

industrie de la région: un emploi dans les mines en génère 4 autres dans la région.

Récemment, le ministre de l'énergie et des ressources Yves Duhaine annonçait la création d'une trentaine d'emplois dans le projet Magnac pour extraire le magnésium des résidus de l'amiante. La construction des installations pour ce projet créera des emplois pour une période de temps mais les 34 emplois permanents, c'est un peu comme une goutte d'eau dans la mer... Des études révèlent que le taux de chômage dans la région de Thetford (incluant les chômeurs devenus assistés sociaux) se chiffre à 31.54%.

Qu'advient-il de l'amiante, cette ressource, nationalisée en partie, qui aux dires de certains allaient permettre qu'on ne soit plus des "porteurs d'eau", qui allait susciter une industrie de transformation diversifiée et prospère?

4 nouvelles csn

quand l'amiante ne va plus...



"Dans le passé, on ne se posait pas tellement de questions sur l'avenir. Quand on travaillait dans les mines, on savait que ça serait pour un bon bout de temps." Aujourd'hui la situation a changé radicalement. Invoquant des surplus d'inventaire, les hauts taux d'intérêt et le ralentissement dans la construction, les compagnies, que ce soit la Société Nationale de l'Amiante (SNA) ou la Jim Walter des États-Unis, mettent à pied un nombre sans cesse croissant de travailleurs.

Ceux qui sont le plus frappés: les jeunes, souvent mariés avec un ou 2 enfants et une maison encore à payer. À la mine Carey d'East Broughton, c'est pas moins de la moitié des 550 mineurs qui se retrouvent sans travail. Certains avaient jusqu'à 12 ans d'ancienneté. Pour plusieurs, leurs femmes travaillaient à la Knickerborer et elles sont présentement lock-outées.

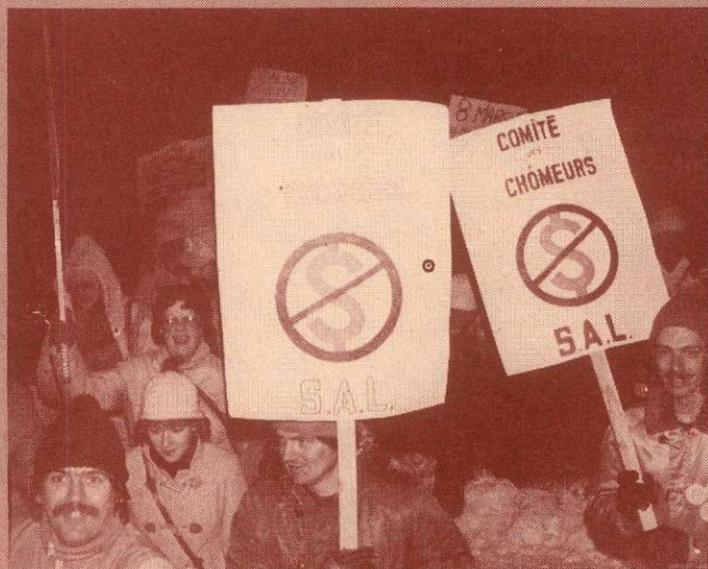
Parmi les premiers 150 travailleurs mis-à-pied à la Société Asbestos, on en compte seulement 29 dont la femme a le "privilege" de travailler. Car il n'y a pas qu'aux mines où le chômage fait des ravages. À la Métallurgie Fournier, seulement 35 des 70 travail-

leurs de l'usine sont au travail, après un lock-out d'un an. Dans les secteurs public et para-public, les coupures se traduisent là aussi par des mises-à-pied ou du travail à temps partiel. À la fonderie Lynn MacLeod, 200 des 250 employés sont privés de travail depuis le 18 septembre 1981. Sans parler des ouvriers de la construction...

Depuis les mises-à-pied définitives à l'Asbestos Corp., un peu moins d'une vingtaine de travailleurs ont dû opter pour la recherche de travail ailleurs au Québec, parfois même en Alberta. Résultat: des familles sont déracinées ou temporairement séparées. Les jeunes qui sortent du "Collège des mines" quittent la région. Cet été, rares seront les étudiants qui seront engagés aux mines, qui ont déjà fourni de 300 à 500 emplois d'été, dans les beaux jours.

De propriétaires de leur maison, certains chômeurs sont devenus locataires, incapables de faire face au renouvellement de l'hypothèque à des 18 et 19% d'intérêt. Les perspectives d'emplois sont telles qu'une fois l'assurance-chômage épuisée, plusieurs doivent se rabattre sur l'assistance sociale, non sans un sentiment d'échec ou de culpabilité...

le comité des chômeurs



Créé en janvier, le comité des chômeurs de la Société Asbestos regroupe les 150 mineurs mis-à-pied de façon définitive depuis octobre 1980. Il s'est fixé comme objectif prioritaire de mener la lutte pour du travail, tout en offrant des services de dépannage à ceux qui sont le plus dans le besoin.

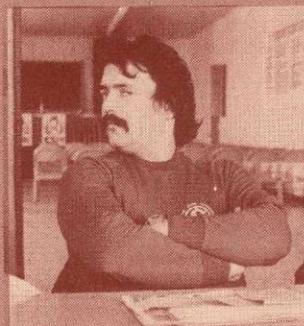
Le comité n'a guère le temps de chômer. Le local du comité bourdonne d'activités: publication régulière de tracts pour informer les mineurs au travail et la population, conférences de presse, rencontres avec la direction de la Société nationale de l'amiante et les députés de la région, collectes de fonds aux portes des mines et auprès d'autres groupes de syndiqués, service de dépannage, etc.

Le comité de chômeurs a établi une série de revendications qui, toutes,

proposent des solutions très concrètes pour redonner aux travailleurs mis-à-pied leur droit au travail.

À partir de l'analyse de la situation actuelle dans les mines de la Société Asbestos, le comité des chômeurs évalue que les chômeurs pourraient avoir du travail si la Société Asbestos acceptait de reconsidérer certaines politiques. Par exemple,

— le maintien des conditions normales de salubrité dans les mines permettrait de donner du travail à 30 chômeurs.



de l'Asbestos



— le remplacement des travailleurs qui prennent leur retraite, qui ne se fait pas présentement, représenterait environ 90 emplois.

— l'établissement d'un programme de pré-retraite pour les travailleurs âgés de 60 à 65 ans, dans des conditions alléchantes pour eux, fournirait 190 emplois.

— une véritable politique de développement pour les mines, ce qui non seulement arrêterait les nouvelles mises-à pied mais stimulerait la relance d'une mine comme la

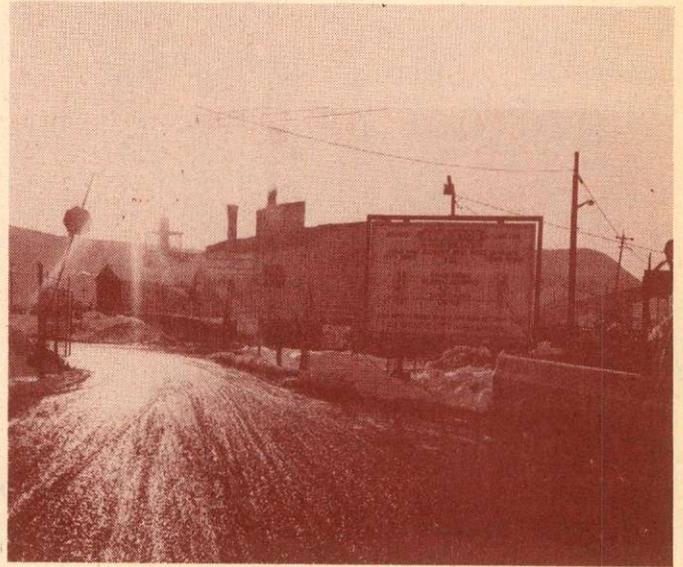
Normandie, laissée improductive.

— la mise en oeuvre d'une politique de formation ou de recyclage de la main-d'oeuvre pour que certains mineurs en chômage (la moyenne d'âge est de 27 ans) puissent occuper d'éventuels emplois dans la transformation de l'amiante ou de ses résidus.

Pour faire avancer le dossier, les chômeurs demandent la nomination d'un médiateur ou d'un comité chargé d'étudier le problème sur le terrain et de proposer des solutions. Quant au député de Frontenac, Gilles Grégoire qui soutient que la région sera la première à profiter de la "relance" grâce à la politique de l'amiante du parti au pouvoir, les chômeurs considèrent qu'il joue au "marchand de rêves" et l'invitent à mettre son siège en jeu pour appuyer son optimisme délirant.

Collecte MINES

1	829	
2	992	
3	1235	
4	1239.00	1000.00 (SAL)
5	1584.44	1000.00 (SAL)
6	963.46	1025 (SAL)
7	1379.22	1025 (SAL)
8	1047.94	1025 (SAL)

la nationalisation:
du pareil au même

La nationalisation ne date que de février cette année, et déjà les travailleurs des mines nationalisées (Société Asbestos Ltée. et les mines d'amiante Bell, toutes deux regroupées au sein de la Société nationale de l'Amiante) ont pu constater que leur sort n'est pas différent de ceux des autres mines. Tout récemment, l'Asbestos et Bell fusionnaient leur service de marketing, entraînant de nouvelles mises-à-pied pour les employés de bureau. L'Asbestos, le plus important employeur de la région, possède un moulin en Allemagne et fait de l'extraction dans la baie d'Ungava.

le non-développement

Au-delà de la conjoncture économique défavorable, la question de l'avenir demeure. Les négociations pour la nationalisation de l'Asbestos ont traîné pendant plus de quatre ans. Pendant ce temps, General Dynamics n'a pas fait d'expansion aux cinq plants de Thetford. Une fois l'affaire conclue (et à fort prix), la nouvelle en-

treprise nationalisée poursuit la même politique de non-développement. Les conséquences sont énormes. En termes concrets, ça veut dire qu'on se contente d'aller chercher le minerai de bonne qualité, la "crème", qui se trouve au fond de la mine. En ne faisant pas de "développement", on laisse les pierres stériles dans les couches supérieures du sol. Ces pierres, si elles ne sont pas enlevées, empêcheront à plus ou moins court terme d'avoir accès au minerai de bonne qualité.

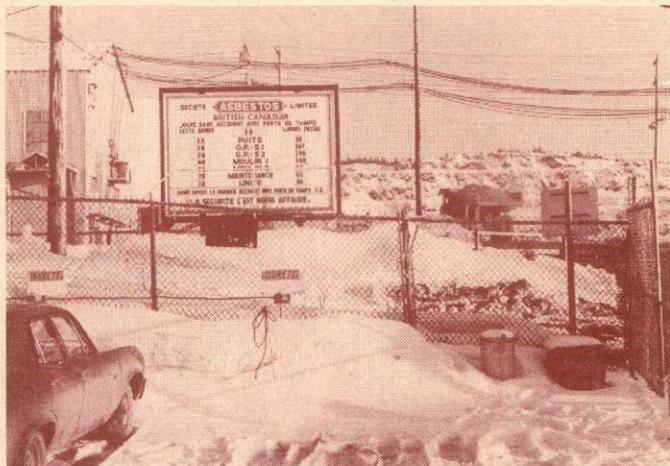
Un notable de la région déclarait récemment dans le "Courrier Frontenac": "la SNA est une poule aux oeufs d'or à laquelle on doit laisser le temps de pondre". Mais à quel prix?

Bien sûr, tout le monde reconnaît qu'il faut se pencher sur les possibilités de nouvelles utilisations de la fibre d'amiante et le recyclage des résidus. Mais du travail, il en faut maintenant et comme l'a démontré le comité des chômeurs de l'Asbestos, du travail, il pourrait y en avoir... si les entreprises minières renonçaient à leur politique de rentabilisation.

pour ceux qui restent... la sur-exploitation

Aux mines de la SNA comme à la Carey, propriété américaine, les mises-à-pied se sont traduites par une détérioration sans précédent des conditions de travail. Les travailleurs font les frais des politiques de rentabilisation des entreprises, nationalisées ou non.

À la mine Carey d'East Broughton, un système anti-pollution, qui a coûté pas moins de \$12 millions, est laissé sans entretien. 15% des travailleurs qui restent sont contaminés par l'amiantose. La poussière, elle, s'accumule parce que la compagnie a réduit de moitié le personnel chargé de la salubrité. Les cadences sont accélérées, la charge de travail a doublé et même triplé dans certains cas. Avec un personnel réduit de moitié, la compagnie a réussi à maintenir le même niveau de production. Cette situation



entraîne un risque plus élevé d'accidents.

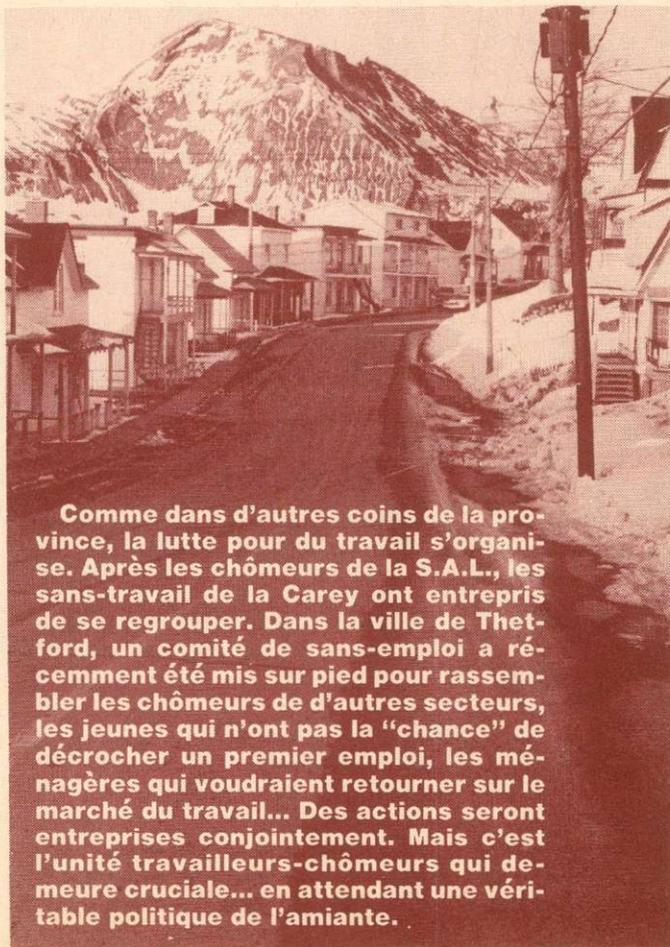
Pour contourner le problème, la direction de la Société Asbestos a mis sur pied, depuis un certain temps déjà, un "bingo" de la sécurité. La compagnie donne un petit montant

chaque semaine à chaque équipe de travail qui n'a pas eu d'accident avec perte de temps, le montant s'accumule jusqu'à ce que quelqu'un complète le bingo... Sauf, si un travailleur est victime d'un accident, ce qui ramène l'équipe à

zéro. En plus d'encourager la compétition, cette pratique exerce une pression sur les mineurs pour ne pas déclarer certains accidents qui parfois laissent des traces. Et la compagnie s'en tire avec des économies sur les contributions à la CSST.

À la Carey, la compagnie cherche à faire travailler les amiantosés pour épargner le coût de l'indemnisation. C'est le cas d'un mineur de 58 ans, bien connu dans la région, Nazaire Paquette, qui a été rappelé alors qu'il a un poumon et demi atteint d'amiantose, résultat des 36 ans passés à la mine. Perdre sa vie à la gagner.

Tout cela sans parler des menaces constantes de mises-à-pied et même de fermeture. Par trois fois, la direction de la Carey a tenté de profiter de la situation pour enlever l'indexation et geler les salaires des travailleurs, sans succès.



Comme dans d'autres coins de la province, la lutte pour du travail s'organise. Après les chômeurs de la S.A.L., les sans-travail de la Carey ont entrepris de se regrouper. Dans la ville de Thetford, un comité de sans-emploi a récemment été mis sur pied pour rassembler les chômeurs de d'autres secteurs, les jeunes qui n'ont pas la "chance" de décrocher un premier emploi, les ménagères qui voudraient retourner sur le marché du travail... Des actions seront entreprises conjointement. Mais c'est l'unité travailleurs-chômeurs qui demeure cruciale... en attendant une véritable politique de l'amiante.



le sommet populaire de Montréal



VERS UNE PLUS GRANDE COHÉSION POPULAIRE

Plus personne n'ignore les effets de la crise. À Montréal comme ailleurs, les conditions de vie se détériorent chaque jour davantage. Chacun sait maintenant combien les coupures budgétaires attaquent directement les intérêts des travailleurs et travailleuses. Que ce soit par des coupures de postes ou des coupures de services.

Malheureusement, jusqu'à ce jour, la riposte à la crise et à ses conséquences ne s'est pas faite de manière solidaire, entre tous les membres des classes populaires. Elle s'est faite à la pièce, sans trop de cohésion, tellement les attaques ont été nombreuses et vicieuses.

C'est précisément cette cohésion que recherche le Sommet populaire. Il veut faire entendre une seule et

même voix en riposte aux attaques du patronat et de l'État.

Le Sommet veut faire savoir clairement que les classes populaires n'accepteront jamais de porter le fardeau de la crise. Pas plus qu'elles n'accepteront de voir les acquis sociaux et les droits populaires remis en questions.

En aucun temps, les groupes populaires et les syndicats n'accepteront les tickets modérateurs, les hausses de tarifs, les mises à pied et les réductions de programmes sociaux.

Même si, à tous les niveaux, et chacun de nous le voit bien à tous les jours, l'État tente de désorganiser et de marginaliser nos luttes populaires et syndicales. Le Sommet populaire et l'organisation permanente qu'il se donnera feront en sorte justement qu'il n'y parvienne pas.

Nous n'avons pas à porter le fardeau de la crise. Il faut bien se souvenir que si nous sommes des usagers des biens et services nécessaires au bien-être collectif, nous en sommes surtout et avant tout les producteurs.

En matière de logement par exemple, l'on s'efforce de nous faire croire qu'il s'agit d'une marchandise à laquelle l'on a pas forcément droit. Le logement, dit-on, est une marchandise comme les autres.

Il ne faut plus se laisser raconter n'importe quoi. Rien ni personne ne peuvent s'opposer à ce que nous ayons accès au bien-être collectif puisque nous en sommes les producteurs.

Aussi nous avons un intérêt commun dans la reconnaissance et la sauvegarde de tous les droits populaires et fondamentaux. Qu'il s'agisse du droit au

logement, à la santé, à l'éducation, à l'information, à la culture et, surtout, au travail.

Le Sommet populaire et l'organisation permanente qu'il se donnera s'emploieront à le répéter: nos droits sociaux ne se marchandent pas.

Comme l'État ne l'entend pas ainsi, ses représentants s'efforceront, selon leurs bonnes vieilles habitudes, de nous désorganiser et de marginaliser toutes les luttes populaires et syndicales.

À compter du Sommet populaire, ils entendront cependant une voix forte et unitaire. La voix des travailleurs et travailleuses, des immigrants et immigrantes, des chômeurs et chômeuses, des jeunes et vieux, des handicapé(e)s et bien portant(e)s, bref des classes populaires.

la tournée des présidents

Au terme d'une tournée qui les a menés dans sept régions du Québec durant les deux dernières semaines, où ils ont rencontré environ 3,000 personnes dans des assemblées publiques, les dirigeants des trois grandes centrales syndicales du Québec, la FTQ, la CEQ et la CSN, émettent les commentaires suivants:

"Nous avons acquis la conviction que les travailleurs et les travailleuses, tant du secteur privé que du secteur public, refusent d'être identifié(s) par les gouvernements comme les boucs émissaires de leur impuissance à trouver des solutions à la crise économique qui frappe le peuple.

Partout au Québec, nous avons constaté que, en dépit de la propagande patronale et gouvernementale visant à nous faire porter le poids de la crise, les travailleurs et les travailleuses manifestent une volonté marquée de réagir face aux attaques dont ils sont l'objet.

Nous avons aussi constaté une grande inquiétude chez les travailleurs et travailleuses, tant du secteur privé que du secteur public, mais cette inquiétude face aux problèmes concrets qui sont le lot de milliers de québécois et québécoises ne se traduit généralement pas en fatalisme ou en résignation. Tous cherchent des moyens de s'en sortir et le regroupement des trois centrales, de même que les propositions conjointes que nous mettons de l'avant suscitent beaucoup d'espoir.

Nous avons affirmé partout, à Chicoutimi, à Rouyn-Noranda, à Québec, à Trois-Rivières, à Hull, à Rimouski et hier, à Sherbrooke, qu'il y a d'au-

tres solutions à la crise, d'autres possibilités de sortie de crise que celles proposées par Trudeau et Lévesque, MacEachen et Parizeau.

Ces avenues possibles, que nous avons présentées publiquement le 16 février ici même à Montréal, nous les avons véhiculées dans des dizaines d'entrevues radio-télévisées, au cours de plusieurs émissions de lignes ouvertes, dans des entrevues, sur des lignes de pi-quet et dans des assemblées publiques.

Nous savons qu'il ne suffit pas d'avancer des propositions pour que les problèmes se règlent par enchantement. Nous affirmons cependant que les propositions des trois centrales syndicales ont suscité de l'espoir chez ceux et celles qui refusent de se laisser enfermer dans la dialectique suicidaire des gouvernements, qui a conduit le Canada et le Québec dans la pire récession économique depuis la grande crise des années '30.

Nos grandes revendications, nous irons les porter ensemble au Sommet économique qui se tiendra la semaine prochaine à Québec. Nous irons en débattre; nous irons porter devant le patronat et le gouvernement l'inquiétude de ceux qui travaillent encore, le désespoir

de ceux qui chôment ou encore qui vivent des maigres allocations versées par le bien-être social. Nous irons dire que nous refusons d'attendre passivement que la tempête soit passée. Nous réclamerons des interventions concrètes de l'État pour contrer les effets de la crise.

Le fatalisme du gouvernement québécois, sensible au discours du grand patronat au point d'y succomber, nous apparaît une démission pure et simple. Nous voulons faire entendre la voix de ceux et celles qui croient que quelque chose peut être fait, en autant qu'il y ait derrière une volonté politique suffisamment marquée pour sortir de la torpeur.

Le monde veut travailler, le monde veut vivre, le monde tient aux acquis sociaux des vingt dernières années, tant dans l'éducation que dans la santé. Nous affirmons que ce n'est pas en reculant sur des gains qui marquent un progrès de civilisation qu'une société avance."

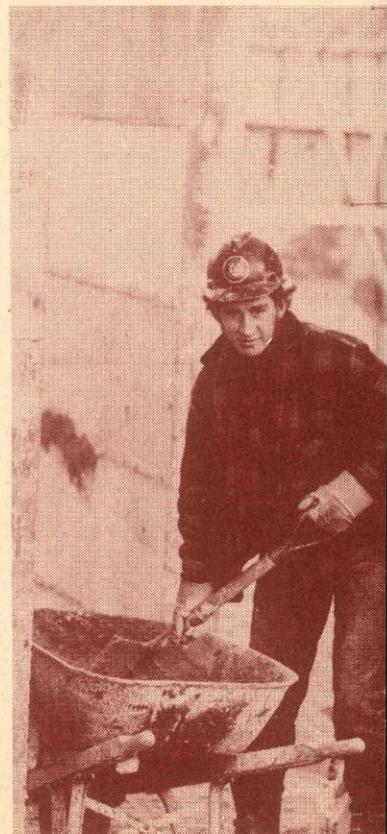
nos

1. droit au travail

Près de 350,000 travailleurs et travailleuses sont sans emploi. Environ 100,000 d'entre eux (elles) ont des personnes à charge.

Les coûts sociaux et économiques qui résultent de ce chômage doivent forcer les gouvernements à mettre en place des politiques de plein-emploi.

Les travailleurs et travailleuses victimes de fermetures et de licenciements collectifs doivent être prévenus et compensés pour de telles décisions prises sur leur dos.



revendications

2. l'accès au syndicalisme

Dans le privé comme dans le public, les hausses de salaires des syndiqués sont équivalentes depuis dix ans.

Toutefois, dans le secteur privé, faiblement syndiqué par rapport au public, la différence des salaires et des conditions de travail entre syndiqués et non-syndiqués est parfois considérable.

Les travailleurs et travailleuses non organisés subissent une exploitation quotidienne. Les salaires sont déraisonnables, se situant sous le seuil de pauvreté. Les horaires de travail, les conditions de santé et de sécurité, la sécurité d'emploi sont sumises à l'arbitraire patronal.

Il faut que ces travailleurs et travailleuses se syndiquent pour mieux se défendre.

3. hausser le salaire minimum et les prestations sociales

La crise actuelle accentue les inégalités.

Au Québec, plus de 305,000 familles dépendent du bien-être social pour survivre.

Le salaire minimum de \$4.00 fixé par le gouvernement est inférieur à la moitié du salaire établi comme seuil de pauvreté par le Sénat canadien. Le gouvernement doit rétablir l'indexation du salaire minimum et des prestations sociales.

Des centaines de milliers de personnes en ont un besoin essentiel.



4. canaliser l'épargne collective

Nous avons au Québec des milliards que nous abandonnons aux autres. Dans les assurances, dans les compagnies de fiducie, dans nos fonds de pension. L'argent que nous y déposons pourrait être utilisé pour un développement sur lequel la collectivité aurait une prise; cela nécessiterait la démocratisation des institutions financières comme la Caisse de dépôts.

Il nous faut remettre la main sur l'utilisation de ces milliards pour qu'ils servent à financer notre propre développement, en fonction des besoins des couches populaires. Pareil outil serait très précieux pour l'établissement d'une politique de plein emploi.

5. maintenir et élargir les services publics

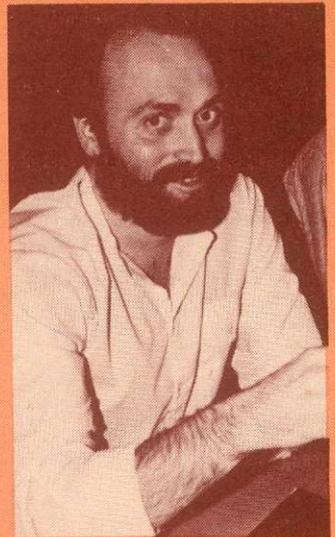
Malgré des droits acquis à un logement décent, à un régime universel de santé, à des transports publics convenables, le gouvernement sabre dans les effectifs, coupe des postes, supprime des services.

Quels abus, quel gaspillage peut justifier que le gouvernement instaure un ticket modérateur à la Régie du logement, enlève les collations d'après-midi aux malades, des médicaments aux retraités, et supprime du personnel dans les hôpitaux psychiatriques pour administrer aux patients des surdoses de cal-emploi?





“ce que les patrons et le gouvernement tentent de faire en ce moment, c’est de nous diviser”



Claude Moreau, préposé aux bénéficiaires au Centre Hospitalier Cook de Trois-Rivières.

Les sessions de formation pour les responsables d’action et d’information du secteur public CSN continuent à se donner à la grandeur du Québec. À l’occasion de la session donnée dans la région de Trois-Rivières, une table-ronde a été organisée entre des travailleurs du secteur public et du secteur privé. Ensemble, ils ont échangé des opinions sur les conditions de travail dans leur secteur respectif et sur la situation économique.

Louis: “Les gains que nous avons faits dans nos conventions on ne les a pas eus pour nos beaux yeux, il a fallu se battre pour les obtenir. Même si le gouvernement dit que les employés du secteur public sont des gras durs dans la société, ce n’est pas à nous de servir de souffre-douleurs pour régler la crise. La récession ce n’est pas seulement au Québec mais à l’échelle mondiale. La crise ce n’est pas nous autres qui l’avons montée, ce sont ceux qui possèdent les profits.”

“Les gouvernements ont été mis là pour résoudre la crise et pour nous représenter. Il faut continuer à mettre de l’avant nos revendications si l’on veut arriver à vivre comme du monde.”

Michel: “Quand ce n’est pas toi qui est en grève, tu as toujours l’impression que les demandes des autres sont exagérées. Mais quand c’est à ton tour d’être obligé de faire la grève, ce n’est

plus pareil. Pourquoi est-ce qu’on arrive à penser comme ça?

Louis: “À Trois-Rivières comme ailleurs les média ne sont pas très favorables ou même sensibles aux revendications des travailleurs. Toutes les fois qu’il y a une grève, que se soit dans le secteur privé ou public, c’est le point de vue de la partie patronale que l’on donne toujours.”

Roger: “On a seulement à se rappeler lorsque les employés de la Reynolds se sont mis en grève. La compagnie tentait de nous faire signer une convention à rabais en nous menaçant de fermer l’usine. Tous les postes de radio de Trois-Rivières tenaient des lignes ouvertes sur nos demandes syndicales. Ce qu’on ne disait pas, c’est comment étaient vraiment nos conditions de travail. Les gens ne pouvaient pas comprendre.”

Michel: “La popula-

tion pense qu’on peut rester chez nous et être payé à ne rien faire. Il n’y a personne qui est payé à ne rien faire. C’est une fausse idée que le gouvernement véhicule sur les travailleurs du secteur public.”

Claude: “À chaque fois qu’il faut renouveler nos conventions collectives dans le secteur public, le gouvernement fait toutes sortes de manoeuvres auprès des autres travailleurs du privé pour leur montrer que nous sommes des parasites de l’état. Il leur fait croire que nous avons un train de vie au-dessus de nos moyens, que nous sommes des privilégiés.”

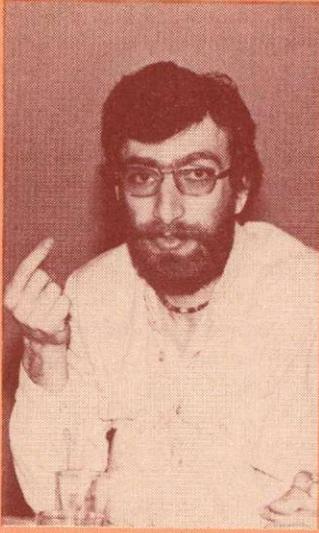
Quand c’est au tour du secteur privé à négocier, les patrons font la même chose. Ils nous disent que leurs demandes syndicales n’ont pas de sens et qu’ils devront fermer l’usine à cause du syndicat. Ils ont réussi pour le moment à nous diviser mais pas pour longtemps.”

Michel: “Le gouvernement essaie en ce moment toutes sortes de politiques stupides et quand elles ne marchent pas, il s’en prend aux travailleurs. Le gouvernement fait des lois. Alors qu’il commence donc par donner l’exemple! Qu’il s’attaque au fonds de pension des députés et des hauts fonctionnaires pour voir.”

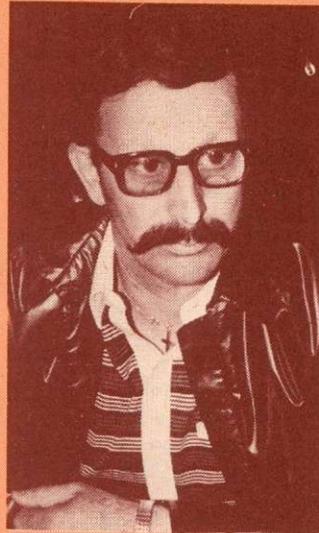
À l’heure actuelle dans les média, le gouvernement nous chante qu’il faut restreindre la masse salariale pour réduire le déficit du gouvernement dans le secteur public. Ça n’arrête pas le chômage des raisonnements comme celui-là! Les gens ne pourront plus rien s’acheter et les petits commerces vont fermer.

Louis: “Je ne sais pas si la crise est réelle ou non, ou si elle a été mise là par les capitalistes pour nous faire peur. C’est très clair qu’en ce moment elle divise les travailleurs.”

On fait croire aux gens que l’on a pas d’argent pour payer les employés



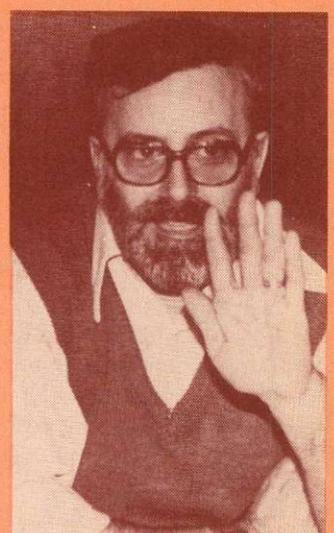
Louis Lacroix, infirmier auxiliaire au Centre Hospitalier Cook.



Michel Paquin, électricien à la Commission Scolaire de Trois-Rivières.



Louise Roy, inspectrice à la manufacture Le Culottier.



Roger Fortin, journaliste à la Reynolds.

du secteur public, qu'une usine doit fermer ses portes parce qu'elle ne fait pas assez de profits. On nous dit qu'il n'y a plus d'argent pour soigner les gens, encore moins pour les écoles mais on donne de l'argent à pleine porte à des compagnies privées comme la Reynolds!

On a souvent vu des compagnies recevoir des octrois et puis quelques années plus tard, fermer leurs portes, et mettre des centaines de travailleurs en chômage. Les octrois c'est le bien-être social des PME et des grosses compagnies. C'est de cette façon que les compagnies nous remercient."

• • •

Michel: "Moi la crise j'y crois. Elle est là pour les petits. Mais qu'elle soit incontrôlable... Elle est bien plus que contrôlable, elle est voulue. Ils ont toute la technologie pour calculer cent ans et même deux cents ans à l'avance."

• • •

Louise: "On s'imagine lorsqu'on travaille dans le secteur privé que les employés du secteur public ont de gros salaires et des conditions de travail idéales. Quand on se donne la peine de parler avec eux, on se rend compte que ce n'est pas la réalité. On s'aperçoit que c'est l'image que le gouvernement tente de nous faire croire. Il faut vraiment plus d'information auprès du public pour démentir ces idées fausses que tout le monde croit."

• • •

Michel: "Travailler dans le secteur public ce n'est pas plus facile que dans le secteur privé. On n'a pas les mêmes contraintes. Physiquement dans le secteur public, comme moi à l'entretien, c'est peut-être plus facile, mais moralement c'est très décourageant. Si tu travailles avec un patron incompetent, tu es pris avec lui. Ce n'est pas drôle. Comme dans le public

il y a souvent plus de chefs que d'indiens; les décisions à prendre sont lentes et on a l'impression de ne pas exister."

• • •

Louise: "Dans le secteur privé nous avons aussi des petits "boss" incompetents. Ils ne sont pas tous dans le secteur public, c'est probablement ce que les patrons du privé vous cachent."

La sécurité d'emploi pour les non syndiqués dans le secteur privé, il n'y en a pas. Pour les 25 pour cent syndiqués, ça fonctionne par ancienneté. Dernier arrivé, premier parti. Après 45 jours à temps plein, habituellement, tu es protégé par la convention et tu as droit aux griefs."

• • •

Claude: "Dans le secteur public, c'est peut-être un petit peu plus compliqué mais le résultat est le même. Quand un patron décide de harceler un travailleur, en général, il est capable de le faire congédier."

Chez nous à l'hôpital, la majeure partie du monde travaille à temps partiel. Cela signifie que l'on travaille quand il nous appelle. C'est très fatiguant parce qu'on ne sait jamais jour après jour ce qu'on va faire et avec qui on va travailler. Après trente jours la convention nous protège et l'on a droit aux griefs. Après deux ans, la sécurité que l'on a c'est d'avoir notre nom en priorité sur les listes d'appel. Il n'y a rien qui nous garantit que l'on va travailler et qu'on aura un poste à plein temps un jour."

• • •

Roger: Tout ce que les patrons tentent de faire en ce moment c'est de nous diviser. Diviser les travailleurs entre eux. Pendant que l'on se chicane, ils peuvent agir à leur guise."

Mais si les patrons et le gouvernement s'aperçoivent que les travailleurs des secteurs privé et public sont ensemble, ils vont être malheureux tantôt."

Le droit à l'aide juridique remis en question

Les travailleurs et travailleuses sans enfant qui gagnent le salaire minimum ne peuvent plus désormais avoir accès à l'aide juridique.

Dans les faits, cette situation découle d'une politique gouvernementale émise le 1er janvier 81, à savoir, de ne pas indexer les seuils d'admissibilité à l'aide juridique proportionnellement à la hausse du salaire minimum.

Là comme ailleurs, l'État entend récupérer des argents au détriment de services essentiels pour certaines couches de la population plus démunies. Ce qui a pour conséquence, nous dit André Lapointe, que ce type de client ne pourra plus faire valoir ses droits car il n'a pas les moyens de se prévaloir des services d'un avocat en pratique privé.

D'autre part, la crise a eu pour effet d'augmenter



À gauche, Yves Carrière de l'exécutif du syndicat des avocats de l'aide juridique et André Lapointe, avocat et secrétaire de la FPSCQ (CSN).

le nombre de gens accessibles à l'aide juridique car un nombre de plus en plus grand de travailleurs se retrouvent sur le bien-être social ou sur l'assurance chômage. Cela n'a pas entraîné l'embauche de nouveaux avocats.

Politique contradictoire

Selon Yves Carrière de l'aide juridique de Montréal, les répercussions des coupures budgétaires sont de plusieurs ordres: "Il y a une diminution du temps alloué par dossier ce qui entraîne une diminution de la disponibilité des avocats. Il devient alors impossible pour les avocats de représenter physiquement tous les clients."

Surchargés de travail, les avocats de l'aide juridique doivent faire appel aux avocats de pratique privée ce qui a pour effet d'augmenter le déficit budgétaire de L'Aide Juridique. Les chiffres démontrent qu'il en coûte deux fois plus cher lorsqu'on a recours à un avocat de pratique privée au lieu d'un avocat salarié.

Dans sa stratégie de propagande, le gouvernement ne fait pas mention de la productivité des avocats du secteur public qui est de beaucoup supérieure à celle du privé.

Selon André Lapointe,

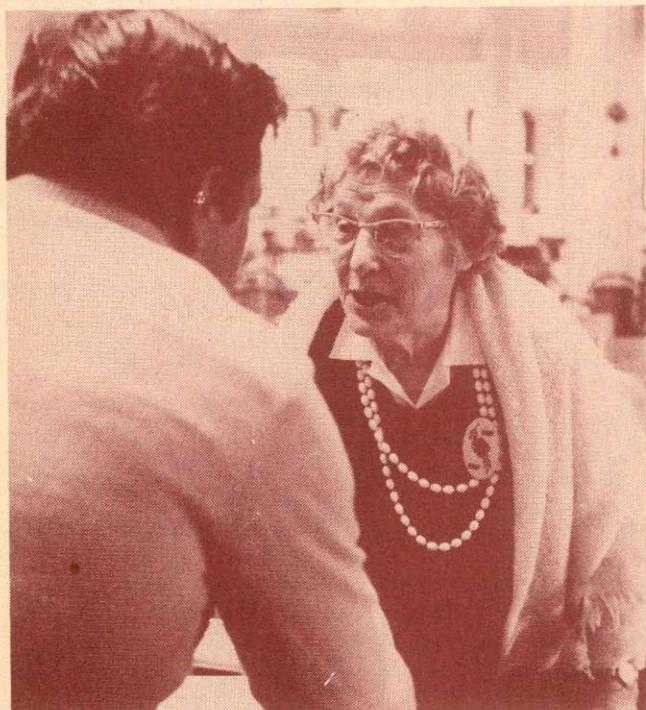
les effets concrets de la crise se font sentir par une augmentation des causes au niveau du droit criminel et du droit civil. "Les compressions budgétaires amènent des situations aberrantes. Le gouvernement en passant la Loi 24 sur la protection de la jeunesse a augmenté le nombre d'interventions juridiques sans augmenter le nombre d'avocats".

Aucune défense pour les travailleurs

Pour les travailleurs non-syndiqués, il est difficile de faire valoir ses droits. Dans le cadre de la loi des normes minimales de travail ils n'ont à toute fin pratique aucun recours contre les employeurs. Un salarié qui n'a pas cinq ans d'ancienneté ne peut se prévaloir de recours. Les compagnies peuvent contourner la loi en changeant d'incorporation. Sous un nouvel employeur l'ancienneté repart à zéro.

Tout indique que le gouvernement se prépare à remettre sérieusement en question le droit des travailleurs et des travailleuses à l'aide juridique en ne remplaçant pas les départs, en coupant des postes. Il s'appête à fermer certains bureaux et à modifier la convention collective.

Il est clair pour Yves Carrière que les syndicats, les bénéficiaires et les groupes populaires devront faire front commun et demander la pleine indexation des seuils d'admissibilité afin que ceux à qui on reconnaissait ce droit puissent à nouveau avoir recours à l'aide juridique.



La tournée de la FAS effectuée dans les différents syndicats locaux, sur tout le territoire du Québec, a permis de multiples rencontres, entre travailleurs et travailleuses et également des bénéficiaires, dont cette dame, qui est venue s'entretenir avec le président de la FAS, Donatien Corriveau, pour lui dire qu'elle avait l'intention de participer à la manifestation du 3 avril à Montréal.

La FESP lance l'idée d'un sommet populaire national

Plus de 150 délégués ont participé au Conseil fédéral de la Fédération des employés de services publics, à Québec les 26-27-28 mars derniers. Trois journées intenses de réflexions et de décisions sur les problèmes qui confrontent les travailleurs, notamment la conjoncture économique actuelle et l'adoption d'un plan de mobilisation et d'action contre les coupures dans les services publics.

Combattre la crise

La crise économique, ses conséquences et la plate-forme de revendication de la CSN sur la conjoncture économique ont occupé une large part des débats. Les délégués au Conseil fédéral ont adopté l'analyse et les revendications prioritaires mises de l'avant par la centrale et y ont ajouté: la réduction de la semaine de travail avec pleine compensation et le maintien du pouvoir d'achats des travailleurs et travailleuses.

Les délégués ont par ailleurs adopté à l'unanimité une proposition demandant à la CSN d'organiser un sommet populaire national afin de favoriser l'unité la plus large possible avec les groupes les plus touchés par la crise.

Contre les coupures dans les services publics

À la veille de l'adoption du prochain budget du gouvernement du Québec, le Conseil fédéral a adopté un plan de mobilisation et d'action pour

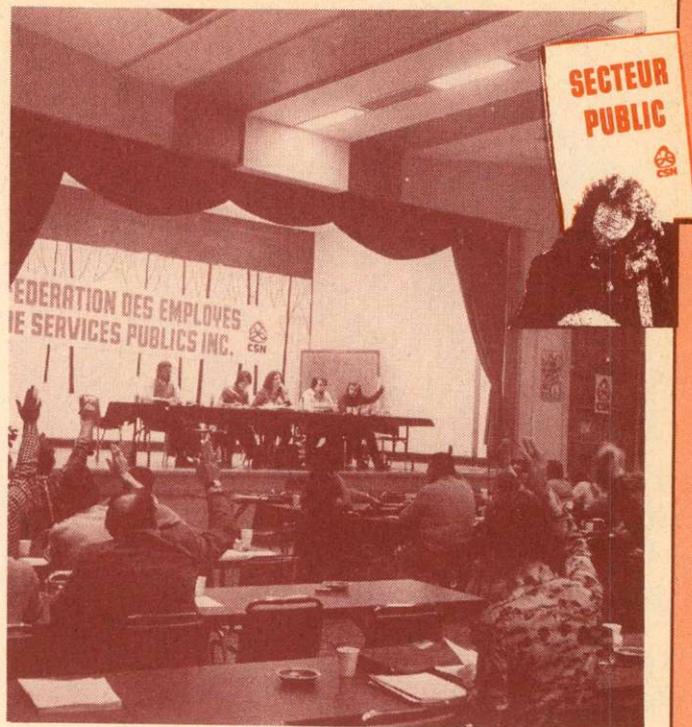
contrer les prochaines coupures déjà annoncées dans les crédits du gouvernement. Les travailleurs et travailleuses de soutien ont été durement touchés l'année dernière; cette année, ils entendent bien démontrer à l'État-Employeur qu'ils ne feront pas les frais d'une crise qu'ils n'ont pas provoquée.

Des lois anti-travailleurs

La loi 47, niant le droit de grève aux travailleurs et travailleuses de la CTCUM, et la loi 31, changeant les règles du jeu dans le transport scolaire, font partie du bilan législatif anti-travailleurs du gouvernement québécois au cours des derniers mois.

L'adoption de la Loi 31 en décembre 1981, concernant le transport scolaire, équivaut à un retour à la loi de la jungle qui prévalait dans ce secteur au début des années '70. Cette loi érige en système la concurrence entre les entrepreneurs au détriment de la qualité de services et des conditions de travail.

En janvier, en adoptant la Loi 47, le gouvernement nie le droit de grève aux 6,000 travailleurs et travailleuses de la CTCUM. Après avoir défié la loi ils ont été forcés à retourner au travail sous la menace d'une autre loi. Le gouvernement prétendait qu'avec la Loi 47 le processus de négociations serait accéléré. La seule application rapide fut la condamnation en un temps record des travailleurs et travailleuses



ayant défié la loi. Quant aux négociations, la CTCUM propose toujours des reculs sur les acquis des travailleurs, sous le regard complice du gouvernement.

Le Conseil fédéral a

donné son appui à ces travailleurs et travailleuses dans leur lutte pour le retrait de ces lois qui briment le droit de recourir au rapport de forces et d'avoir des conditions de travail décentes.



260 personnes ont assisté à l'assemblée organisée par 13 syndicats du CSSMM le 1er avril au soir à la salle Le Plateau à Montréal.

Le thème de cette soirée "Le service social, c'est pu de service", a suscité de nombreux témoignages sur la détérioration des services offerts aux familles d'accueil, aux handicapés-ées, aux assistés-ées sociaux, aux personnes du troisième âge et aux familles monoparentales.

Tous ont souhaité la formation d'une coalition usagers-syndiqués contre la détérioration des services.

...petites nouvelles...



économie

Sorel: où s'en va l'industrie?

Sorel a toujours été une région très industrialisée avec une main d'oeuvre compétente et spécialisée. Les gains des travailleurs ont forcé les entreprises de la région à moderniser leurs installations pour améliorer les conditions de vie et de travail de la classe ouvrière.

Aujourd'hui les différents paliers de gouvernement, de collusion avec les entreprises, cherchent à blâmer les travailleurs pour la désindustrialisation de la région. Le voleur crie au voleur.

à Marine Industries:

1,500 employés ont été mis à pied depuis 1979. 800 d'entre eux vivent maintenant de l'aide sociale. Pendant ce temps, Marine enregistre des profits nets de \$6 millions pour le dernier exercice financier!

chez Soreltex:

C'est 50% de mises à pied qu'ont connu les travailleurs depuis l'acquisition par Soreltex des installations de la Celanese, en octobre '81.

aux Aciers Atlas:

De 350 à la fin '81, les travailleurs ont vu leur nombre décroître de 35%. C'est la façon d'Aciers Atlas de remercier les tra-

vailleurs pour les \$50 millions de profits de la dernière année.

à Fer et Titane:

Les pertes d'emploi se chiffrent à 15%. Pourtant, Fer et Titane contrôle le marché mondial de la poussière de titane.

...

bourrée de subventions, une PME québécoise fait des mises à pied

Après avoir reçu plus d'un million et de demi de dollars en subventions pour la création d'emplois, la compagnie Electrovert de Laprairie met à pied du personnel et investit à l'étranger.

Pour les 130 syndiqués de la compagnie, de telles mises à pied ne s'expliquent pas. L'usine de Laprairie produit des machines servant à la fabrication de circuits imprimés. L'électronique est l'un des rares secteurs peu touchés par la crise et qui connaît même actuellement de l'expansion.

Au début du mois de février, Electrovert mettait à pied un premier groupe de 9 travailleurs, dont certains avaient jusqu'à 2 ans d'ancienneté... avec un préavis d'une heure!

"Le propriétaire Fodor nous dit de ne pas nous étonner de ça, dans quelques mois, il prévoit en embaucher d'autres pour les remplacer par des travailleurs plus compétents", affirmait le président du syndicat Dominique Matello.

"Nous, on appelle ça de l'abus de pouvoir et le syndi-

cat a déposé des griefs contre les mises à pied arbitraires et injustes, dont on soupçonne qu'elles ne visent qu'à briser la vie syndicale". Ce sont les militants du syndicat qui ont été visés par les mises à pied.

"La compagnie nous a déjà prévenus de près d'une quinzaine de nouvelles mises à pied, mais nous estimons que celles de février sont déjà de trop."



négo- ciations

à Drummondville journée d'étude dans les garages

Les travailleurs de sept garages de la région de Drummondville se sont déclarés, le 30 mars dernier, en journée d'étude afin de protester contre la mauvaise foi de leurs employeurs dans le cadre de la négociation de leur convention collective.

Malgré le fait que les syndiqués aient déposé leur projet de convention depuis le 21 août dernier et que leur contrat soit échue depuis le 1er novembre, les employeurs n'ont pas cru bon de les convoquer à une seule séance de négociation.

Les syndiqués sont décidés à poursuivre leurs moyens de pression, votés à 75%, dans le but d'ouvrir les négociations et d'en arriver à un accord le plus rapidement possible.

dans la construction les patrons réclament un décret

Contre tout bon sens, les patrons de la construction, l'AECQ, ont demandé au ministre du travail Pierre Marois de faire émettre par le gouvernement une ordonnance qui contiendrait une augmentation de salaires sans aucun changement aux autres clauses pour un prolongement de deux ans de la convention collective en vigueur. Cette demande patronale est survenue tout juste le lendemain du dépôt des demandes de la CSN-construction. Les patrons disent, pour se justifier, que les négociations auraient du être entreprises le 1er février.

...

conciliateur demandé à Ville d'Anjou

Les 60 membres du syndicat des fonctionnaires municipaux de Ville d'Anjou ont demandé au ministre du travail de nommer un conciliateur afin de tenter de débloquer les négociations. Dans le dernier projet de convention présenté par la partie patronale, les droits acquis sont remis en cause, particulièrement en ce qui concerne la sécurité d'emploi et les congés de maternité. De plus, en éliminant la période d'essai pour les nouveaux employé-e-s, l'administration municipale tente d'éliminer la permanence, comme tente de le faire également la ville de Lachine, en banlieue ouest de Montréal.

...petites nouvelles...

Débrayage dans les Holiday Inn de Montréal



Les 400 travailleuses et travailleurs des Holiday Inn Place Dupuis et Centre-ville, à Montréal, ont débrayé, le 25 mars, durant 24 heures pour protester contre le blocage dans les négociations, plus particulièrement sur les clauses concernant l'ancienneté, les horaires de travail ainsi que la semaine garantie. Il s'agit d'une deuxième journée d'étude en une semaine et d'autres actions sont à prévoir s'il ne se passe rien à la table de négociation. Ces employé-e-s sont sans contrat depuis plus d'un an.

moyens de pression au Quatre-Saisons

Le syndicat des travailleurs et travailleuses de l'hôtel Le Quatre-Saisons a mandaté le comité de négociation, par un vote unanime, de déclencher tous les moyens de pression utiles,

incluant des journées d'étude mais excluant la grève illimitée, afin de faire débloquer les négociations.

front commun chez Kruger

Le syndicat des employé(e)s de bureau de la compagnie Kruger et celui des travailleurs de l'usine de Lasalle ont décidé, lors de leur assemblée générale respective, de faire front commun dans la négociation pour les prochaines conventions collectives.

Les employé(e)s de bureau jouissent du droit de grève depuis le 10 janvier. Leurs confrères de l'usine auront acquis le leur à compter du premier juin prochain.

Les deux syndicats souhaitent, par leur unité, forcer l'employeur à s'asseoir à une table commune de négociation.



les employé-e-s de deux corporations professionnelles à la CSN

Les 55 employé-e-s de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec ainsi que les dix de la Corporation professionnelle des psychologues du Québec ont fait des demandes pour adhérer à la CSN. Ces deux groupes n'étaient pas syn-

diqués auparavant. Le premier groupe, qui sera affilié à la FESP, a décidé de se syndiquer à cause de difficultés dans les négociations avec l'Ordre. Quant au second, qui sera affilié à la FPSCQ, il veut surtout protéger la sécurité d'emploi.



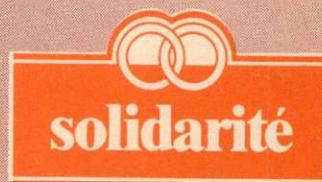
lock-out au "Canada français"

Depuis lundi le 29 mars, les employés syndiqués de la salle de rédaction sont victimes d'un lock-out par la direction de ce journal de St-Jean.

La partie patronale avait d'abord imposé un ultimatum exigeant des syndiqués l'acceptation des dernières offres, rejetées le vendredi précédent.

Après 5 mois de négociations, les pourparlers pour le renouvellement de la convention collective, échue le 31 décembre '81, n'ont guère avancé. Même si le syndicat a renoncé à certaines demandes, l'employeur a maintenu une attitude intransigeante allant jusqu'à revenir sur 3 points déjà réglés.

À bout de patience, les syndiqués ont tenu une journée d'étude, le lundi 29; le soir même Les Éditions Le Canada français décrétait le lock-out. L'employeur témoignait une fois de plus "sa bonne foi" dans cette négociation.



soirée de solidarité avec les victimes de la MIUF

Le 24 avril, les victimes de la MIUF organisent une soirée de solidarité qui aura lieu à la salle St-Louis-de-France, coin Berri et Roy, à Montréal. Le 24 avril rappelle la première interdiction de la mousse d'urée au Canada et coïncide avec la fin de la campagne d'appui. Diane Juster, Michel Rivard et Sylvain Lelièvre participeront au spectacle, qui sera suivi d'une danse. Le prix des billets est de 4\$.



diffuser, lire, discuter nouvelles csn un moyen sur de faire progresser les idées dans la centrale, une bonne source d'informations syndicales

contre ceux qui veulent nous faire payer "leur" crise

Attaqués de toutes parts par le patronat et les gouvernements qui cherchent à leur faire payer la crise économique qu'ils ont eux-mêmes provoquée et qu'ils entretiennent délibérément, les travailleurs et travailleuses n'ont qu'un seul moyen de résister et de riposter à ces attaques: s'organiser collectivement, c'est-à-dire en syndicats.

C'est pourquoi les instances décisionnelles de la CSN ont fourni des efforts budgétaires particuliers pour le service de l'organisation de la centrale et ont fixé, dans ce champ d'activité syndicale précis, les priorités suivantes: les employé-e-s du secteur privé, les femmes, les immigré-e-s, à Montréal. C'est-à-dire là où le mouvement syndical est proportionnellement le plus faible et dans les couches de la société où les travailleurs-euses sont les plus démunis.

24,500 nouveaux membres

Au cours du dernier exercice financier de la CSN, 500 certificats d'accréditation regroupant 16,000 nouveaux membres ont été obtenus. Cent cinq autres requêtes en accréditation déposées pendant cette période sont encore en cours de procédures devant les diverses instances du ministère du travail. Elles touchent environ 8,500 travailleurs-euses.

secteur privé

C'est dans le secteur privé que se retrouve le plus



grand nombre de nouveaux membres de la CSN (accrédités ou sur le point de l'être), soit 15,500, comparativement à 9,000 pour le secteur public.

La Fédération des employés de commerce est celle dont le nombre de membres s'est le plus accru dans le secteur privé avec 4,000, dont plus de 2,500 provenant de neuf unités de négociation dans le secteur de l'hôtellerie à Montréal, largement composé de femmes et d'immigrant.

Environ 2,000 travailleurs du secteur des mines,

de la métallurgie et des produits chimiques, répartis dans trente syndicats, ont aussi joint les rangs de la CSN, tandis que 1,000 autres du secteur textile-vêtement-chaussure en faisaient autant, dans onze syndicats.

Secteur public

Dans le secteur public et parapublic, la Fédération des affaires sociales a accueilli quelque 3,400 nouveaux membres et la Fédération des employés de services publics, 3,100. De ce dernier nombre, environ

1,500 proviennent du secteur de l'entretien ménager de Montréal, où l'on retrouve également un grand nombre de femmes et d'immigrants.

Les régions

5,700 des nouveaux membres de la CSN se trouvent dans la région de Montréal, 2,100 dans la région de Québec, 1,300 dans la région du centre du Québec (Trois-Rivières, Shawinigan et Victoriaville) et 1,000 en Estrie.

Les obstacles

Si ces succès de la CSN dans le recrutement de nouveaux membres sont évidents, ils ne s'obtiennent cependant pas sans avoir à surmonter d'importants obstacles.

Le premier de ces obstacles est sans aucun doute les nombreuses lacunes du code du travail.

Ce sont ces lacunes, maintes fois dénoncées par la CSN et les autres centrales, qui incitent les employeurs à user de toutes les tactiques malhonnêtes pour tenter d'empêcher l'implantation de véritables syndicats dans leurs entreprises: menaces, intimidation, répression, interventions de plus en plus fréquentes de syndicats de boutique contrôlés par l'employeur, utilisation abusive des procédures juridiques, etc.

Malgré cela, la CSN demeure, selon son président Norbert Rodrigue, "la seule centrale syndicale en Occident dont le membership cotisant augmente plutôt que de diminuer".